

CAP'PSE

FAIRE DE L'AGROÉCOLOGIE
DES ÉCO-SERVICES À BÉNÉFICES RÉCIPROQUES



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CAP'PSE

FAIRE DE L'AGROÉCOLOGIE
DES ÉCO-SERVICES À BÉNÉFICES RÉCIPROQUES

EMP-ID:000000

EXPIRE DATE:
31 / 12 / 2025

Projet REFLEX

2 ans

01/2024 à 12/2025

26 chambres
engagées

AGRICULTEURS ET ENTREPRISES :
Unissez vos forces pour des territoires
resilients avec les Paiements pour Services
Environnementaux (PSE)

CONTEXTE

A travers leurs pratiques agroécologiques, les agriculteurs ont la capacité de restaurer ou maintenir des écosystèmes bénéfiques pour la société. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont un concept économique permettant de rémunérer des agents pour les services environnementaux qu'ils rendent à d'autres agents. Les contractualisations engagent d'une part les financeurs, qui souhaitent soutenir des actions dans le cadre de leur stratégie environnementale, et d'autre part les agriculteurs qui, par la mise en place de pratiques agro-environnementales, s'engagent à l'atteinte d'un résultat sur un écosystème en échange d'une rémunération.



MOI AGRICULTEUR,
POURQUOI CE
DISPOSITIF PEUT
M'INTÉRESSER ?



« Les PSE sont des aides financières versées aux agriculteurs qui adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement. En améliorant la qualité de l'eau, en préservant la biodiversité, en réduisant les risques sur les territoires, en stockant du carbone dans les sols, votre ferme contribue à protéger la nature et le climat.

En contrepartie, vous recevez un soutien économique qui valorise ces efforts, tout en renforçant la durabilité et la rentabilité de votre exploitation. »

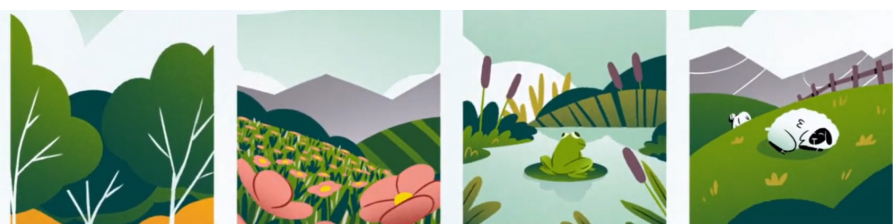
MOI FINANCEUR,
QUE M'APPORTERAIT UNE
IMPLICATION DANS UNE
DÉMARCHE PSE ?



En intégrant les PSE dans votre stratégie RSE, votre entreprise peut contribuer de manière significative à la protection de l'environnement (1), bénéficier d'avantages économiques et sociaux (2), créer des partenariats durables dans les territoires (3), améliorer l'image de marque de l'entreprise (4) et répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des investisseurs en matière de développement durable (5).

Les PSE peuvent aussi aider votre entreprise à se conformer aux réglementations environnementales, et à anticiper les risques liés aux changements climatiques.

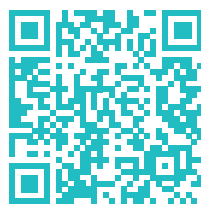
En somme, les Paiements pour Services Environnementaux représentent une opportunité unique de concilier performance & résilience de l'activité et responsabilité environnementale, tout en renforçant l'engagement de votre entreprise en faveur du développement durable local.



MATRICE DE RELATION ENTRE LES PRATIQUES AGRO-ECOLOGIQUES ET LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ASSURES

Défi à relever	Service environnemental rendu	 Enjeu BIODIVERSITE	 Enjeu CARBONE	 Enjeu QUALITE DE L'EAU	 Enjeu RISQUES LIES A L'EAU	 Enjeu RISQUE INCENDIE
Atténuation et adaptation au changement climatique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre liés à la consommation d'énergies fossiles sur la ferme et dans les activités amont & aval (autoproduction)		  			
	Améliorer la séquestration de carbone atmosphérique assurée par les couverts d'interculture		  			
	Favoriser l'autonomie fourragère du troupeau		  			
	Améliorer la séquestration de carbone atmosphérique par une meilleure restitution au sol des résidus de culture		 			
	Séquestrer le carbone atmosphérique par l'implantation d'éléments arborés (haie bocagère, agroforesterie intra-parcellaire)	 	  	 	 	
	Mobiliser les eaux alternatives en substitution de l'eau potable : eau de pluie, eaux usées, etc.				 	  
Gestion des risques climatiques	Planter, maintenir et gérer durablement les zones de pâturage (parcours, friches et pelouses) et prairies	  	  	 	 	
	Contribuer au bon fonctionnement des zones humides	 		 	  	
	Aménager des dispositifs de soutien diffus à l'hydrologie des cours d'eau /retenue ou réserve				 	
	Développer des pratiques favorables à l'infiltration de l'eau dans le sol et/ou réduisant le ruissellement				 	
Préservation de la Vie du sol	Réduire le travail du sol pour améliorer sa fertilité et limiter le déstockage de carbone	 	  		 	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le stockage de carbone en substituant les apports d'engrais minéraux par des apports de matières organiques		  			
Préservation de la Biodiversité	Planter et gérer des couverts d'interculture d'intérêt agroécologique	  	 			
	Préserver la faune sauvage lors des travaux agricoles	  				
	Mobiliser des solutions alternatives à l'usage des traitements antiparasitaires du troupeau	 				
	Laisser des endroits sans entretien (délaissés, ronciers...)	 				
	Préserver les habitats naturels et les espèces remarquables liés au patrimoine bâti	  				
	Préserver les habitats naturels remarquables et/ou des espèces inféodées à ces milieux	  				
	Entretien et gérer durablement des éléments arborés (haies, alignements d'arbres, agroforesterie intra-parcellaires, bosquets, arbres isolés, lisières forestières...)	  	 	 	 	 
	Planter et/ ou entretenir des éléments herbacés (bandes fleuries, jachères, bandes enherbées, ...)	  		 		 
	Aménager des mosaïques parcellaires à l'échelle de la ferme et entre plusieurs exploitations (bonus collectif)	  				
	Aménager et entretenir les mares	  				
	Gérer les inter-rangs (vigne, arboriculture, plantes aromatiques...)	 				  
Préservation de la ressource en eau	Mobiliser les solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires	  		  		
	Aménager des zones humides artificielles, des points d'eau (ex : une mare), de rétention d'eau	 		 		
	Allonger la rotation, diversifier et alterner les cultures			 		
	Introduire des cultures associées			 		
	Favoriser les systèmes à très basse fuites d'azote		  	  		

VIDÉO «QU'EST-CE QU'UN PSE ? »



Voir la vidéo : <https://youtu.be/Fhf-SNTMjBQ?si=420fdrFwarTsqr2M>



NAVIGUER DANS LES PSE !



Orientez-vous avec l'ensemble des informations du projet CAP'PSE disponibles [ici](#)

CODE DE LA ROUTE PSE



PROCESSUS PSE : CODE DE LA ROUTE



Objectif : Ce document a pour but de faciliter la compréhension et l'appropriation du fonctionnement des PSE. Il détaille les différentes étapes de la réflexion jusqu'au déploiement du PSE ainsi que le suivi du dispositif.



A qui s'adresse ce document ?

Il est destiné à tous conseillers qui sera impliqué dans la construction ou le suivi d'un PSE (public ou privé).

Qu'est-ce qu'un PSE ? Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont un concept économique dont le principe consiste à rémunérer des agents (agriculteurs) pour les services environnementaux qu'ils rendent à d'autres agents. Il s'agit d'une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental bien défini est acheté par au moins un financeur à au moins un fournisseur, si et seulement si ce dernier sécurise la fourniture ininterrompue du service (conditionnalité).

Les contractualisations PSE engagent :

Les **financeurs** qui souhaitent soutenir des actions dans le cadre de leur stratégie environnementale : les entreprises privées ou organismes publics (Agence de l'eau par exemple).

Les **agriculteurs** qui s'engagent à l'atteinte d'un résultat sur un écosystème en échange d'une rémunération, par la mise en place de pratiques agro-environnementales.

Il existe 2 types de PSE selon le profil du financeur : les publics et les privés.

Le projet CAP'PSE s'intéresse au **PSE privés** et travail plus précisément sur les PSE eau, biodiversité, carbone et incendies.



[Voir le code de la route](#) / [version interactive](#)

CONTACTS

De par leur ancrage territorial, les réseaux de partenaires, et la diversité des expertises agricoles mobilisables, les Chambres d'Agriculture sont en capacité de vous accompagner dans vos projets en matière de transition agricole pour répondre aux défis territoriaux et sociétaux.

Quelques soit votre connaissance du monde agricole ou la maturité de vos projets, nous sommes là pour vous informer, vous accompagner ; et atteindre ensemble les objectifs visés.

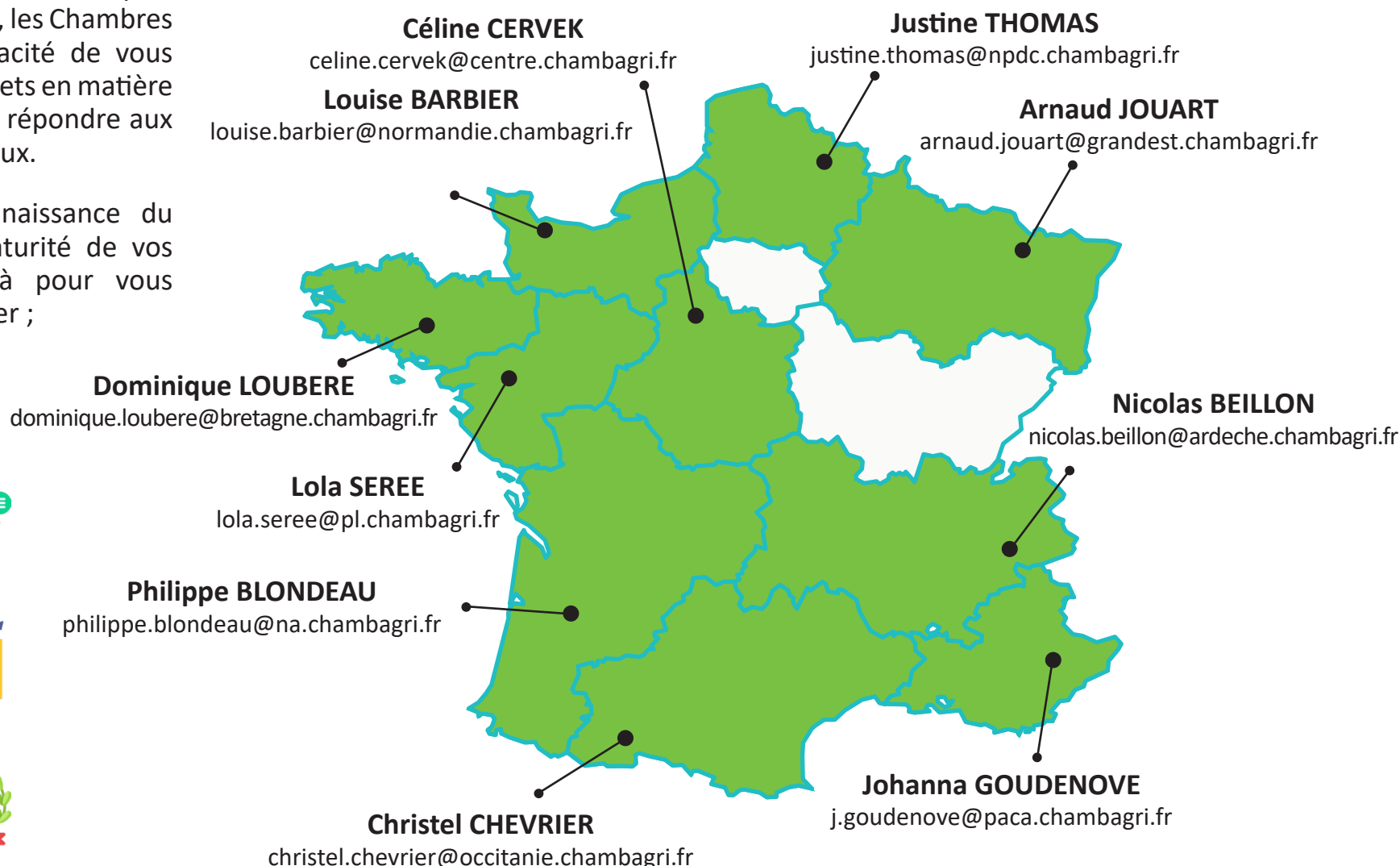
Vous INFORMER



Vous FORMER



Vous ACCOMPAGNER



CAP'PSE
FAIRE DE L'AGROÉCOLOGIE
DES ÉCO-SERVICES À BÉNÉFICES RÉCIPROQUES



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité